

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite_035_B | Autour de l'Histoire de la folie \[B\]CollectionBoite_035_B-3-chem | Sorcellerie, XVIIe -- XVIIIe siècles. Item\[Magie et sorcellerie : démons ou illusions - suite\]](#)

[Magie et sorcellerie : démons ou illusions - suite]

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb035_B_f0119

SourceBoite_035_B-3-chem | Sorcellerie, XVIIe -- XVIIIe siècles.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Personnes citées[Verdier, Jean](#)

Références bibliographiquesVerdier, La Jurisprudence de la médecine en France, ou Traité historique et juridique des établissemens, réglemens, police, devoirs, fonctions, honneurs, droits et privilèges des trois corps de médecine, avec les devoirs, fonctions et autorités des juges à leur égard, Alençon, impr. de Malassis le jeune, 1762-1763

Référentiel BNF<https://data.bnf.fr/ark:/12148/cb31558139n>

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 15/01/2021 Dernière modification le 23/04/2021

Données de data.bnf.fr

AUTEUR : Verdier, Jean (1735-04-27 -- 1735-04-27)

TITRE Essai sur la jurisprudence de la medecine en France, ou Abregé historique et juridique des etablissemens, reglemens, police, devoirs, fonctions, récompenses, honneurs, droits, & privilèges des trois corps de médecine

LIEU DE PUBLICATION Alençon. - Paris

DATE 1763

EDITEUR Alençon : Malassis le jeune ; Paris : Prault pere , 1763

des "mises hors de question" de ce
reste par à penser les comptes et connaître
des empouvoirs, des rôles, des violés, des autres,
crimes (normes)." (220-222)

119

très bien l'écriture de l'écriture le mouvement
chap 34 de l'écritures: "La divination n'est
que mensonge, les Augures ne sont que mensanges,
et les Réveries du richelieu ont que mensonge."

"Dy l'écrit de l'écrit de l'écrit des Théologues
et des canonistes que les dévotions que l'écrit
porte contre les Arts superstitieux ne viennent
directement de ce que le Démon y supplée, mais
parce que ceux qui les emploient ne les attendent
point de causes naturelles, ne les espèrent que
du Démon.

BnF
MSS

La 2^e partie des Jurnaux consultés suppléant
de un 2^e mot h, dit l'auteur de l'écrit des
lois peuvent rendre à crime et à honte.

Le 1^{er} est l'idée que on est fielle de la magie
d'autre on regarde les recettes et les h. de monde
les 2^e propos à troubler et à renverser la
société. Le 2^e est d'écarter les 2^e en que
suivent les réveries plus qu'elle les magiciens

et mentidig: bteurs veulent surprendre et
tromper l'ignorance du vulgaire."

(11227).

Verdier. La jurisprudence
de P. Médecin "